



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

## Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

----

**Commune de MONTIGNY-EN-CAMBRESIS**

### **AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC**

Le GAEC des Bleuets dont le siège social est situé 33, rue Emile Zola à MONTIGNY-EN-CAMBRESIS (59225) a déposé un dossier en vue de demander l'enregistrement pour l'exploitation d'un élevage de 201 vaches laitières, à la même adresse, comprenant l'activité principale suivante soumise à enregistrement au titre de la rubrique de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

**2101-2-b** Bovins (activité d'élevage, transit, vente, etc., de).

**1530-3** Papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues

L'épandage se fera sur les communes de BERTRY, CLARY, LE CATEAU-CAMBRESIS, HONNECHY, MARETZ, MAZINGHIEN, MONTIGNY-EN-CAMBRESIS, SAINT-BENIN, SAINT-SOUPLET (département du Nord) et SAINT-MARTIN-RIVIERE (département de l'Aisne).

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, une consultation est organisée en mairie de **MONTIGNY-EN-CAMBRESIS** du **30 septembre 2019 au 30 octobre 2019 inclus**, où le public pourra prendre connaissance du dossier, tous les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations qui seront consignées sur le registre ouvert à cet effet ou lui être annexées si elles sont remises par écrit.

Elles pourront également être adressées par courrier à la préfecture du Nord – Direction de la Coordination des Politiques interministérielles – Bureau des Installations Classées pour la protection de l'environnement – 12 rue Jean Sans Peur – CS 20003 - 59039 Lille Cédex ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [pref-installations-classees@nord.gouv.fr](mailto:pref-installations-classees@nord.gouv.fr).

Une version numérique du dossier sera également disponible sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord ([http://nord.gouv.fr/icpe-rubrique installations agricoles-enregistrement 2019](http://nord.gouv.fr/icpe-rubrique%20installations%20agricoles-enregistrement%202019)) pendant une durée de quatre semaines.

Le présent avis sera affiché deux semaines au moins avant l'ouverture de la consultation du public et pendant la durée de celle-ci, en mairie de MONTIGNY-EN-CAMBRESIS (commune d'installation et de rayon), BERTRY et CLARY communes de rayon, et BERTRY, CLARY, LE CATEAU-CAMBRESIS, HONNECHY, MARETZ, MAZINGHIEN, MONTIGNY-EN-CAMBRESIS, SAINT-BENIN, SAINT-SOUPLET (département du Nord) et SAINT-MARTIN-RIVIERE (département de l'Aisne), communes concernées par le plan d'épandage.

L'autorité compétente pour statuer sur la demande d'enregistrement est le préfet du Nord et la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières, ou un refus.